



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions sociales

Question écrite n° 129698

Texte de la question

M. Guy Delcourt appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le statut des assistants sociaux. Les diplômés des assistants sociaux sont actuellement reconnus au niveau bac + 2 alors qu'ils effectuent trois années d'études après le baccalauréat. Face à cette situation injuste et compte tenu du rôle essentiel des assistants sociaux dans la société, ils demandent la reconnaissance de leurs diplômes en grade licence-master (bac + 3) ainsi que l'inscription des travailleurs sociaux en catégorie A de la fonction publique. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend reconnaître les diplômes des travailleurs sociaux à hauteur du nombre d'années d'études requises, ainsi que le classement de ces métiers en catégorie A pour ceux issus de la fonction publique, conformément aux directives européennes n° 89/48/CEE et n° 2005/36/CE.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129698

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2018

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)